

Ils disent d'abord, qu'au traité d'août 1871, le commissaire leur fit certaines promesses qui n'ont pas depuis été remplies.

Que ces promesses comprenaient des bœufs de trait, des charrues, des herSES et autres instruments aratoires indispensables à un peuple qui, par la vente de ses terres, se trouvait obligé d'abandonner la chasse pour se livrer à l'agriculture.

Que, à cause des prix élevés des marchandises ici, les trois piastres par tête qui leur sont allouées sont entièrement insuffisantes pour les fournir même de filets de pêche, et ne valent même pas la perte de temps que sont obligés de faire ceux qui demeurent au loin pour venir les recevoir.

Que le traité maintenant imprimé n'est pas tel qu'ils le comprenaient lorsqu'il fut signé en août 1871.

Qu'on leur a dit que les sauvages des autres provinces n'avaient jamais reçu plus de trois piastres par tête pour leurs terres, et qu'ils ont maintenant raison de croire que le gouvernement paye jusqu'à quatre piastres par tête.

Que les chefs, les conseillers et les sous-chefs n'ont eu que trois piastres par tête, tandis que dans d'autres parties du Canada les chefs, les conseillers, etc., reçoivent beaucoup plus que les membres ordinaires de la tribu.

Telles sont les plaintes faites par la bande que je viens de mentionner, et j'ai lieu de croire que les mêmes plaintes sont faites par tous les sauvages de la province; en général ils sont d'opinion qu'ils ne sont pas traités avec justice, et que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour redresser le grief.

Ce mécontentement parmi les sauvages de la province devra probablement augmenter au lieu de diminuer, il fera certainement sentir son influence sur les Cris de la plaine et les autres tribus de l'Ouest, et pourra amener de sérieuses complications si le gouvernement ne s'en occupe pas de suite. C'est pourquoi j'ai l'honneur de suggérer, comme moyen d'arriver à une meilleure entente avec les sauvages, que vous affectiez une somme suffisante pour couvrir les dépenses d'un voyage à Ottawa du chef, de ses subalternes et de quelques interprètes compétents, afin de leur permettre de conférer avec le gouvernement comme cela se fait si souvent à Washington avec de si bons résultats.

Les sauvages désirent ardemment que cela arrive, et je suis fortement d'opinion que ce voyage aurait un bon effet: la dépense qu'encourrait le gouvernement ne serait pas grande, attendu qu'il pourrait facilement leur faire faire le trajet par la route qu'il a construite.

J'ai l'honneur de vous demander respectueusement de me répondre aussitôt que possible, et j'ai le ferme espoir que le gouvernement permettra que ces chefs et sous-chefs aillent vous voir en personne dans la capitale.

J'ai, etc.,

JOHN SCHULTZ.

L'Honorable

Secrétaire d'État pour les Provinces,
Ottawa.

WINNIPEG, MANITOBA, 27 septembre 1872.

MONSIEUR. — J'ai à vous informer qu'ayant appris que le Dr. Schultz avait promis d'amener à Ottawa un certain nombre de sauvages de la bande établie sur la réserve Saint-Pierre, afin de s'assurer leur appui dans son élection, et ayant aussi entendu dire qu'on devait transporter de la boisson sur cette réserve pour le temps de l'élection, — je m'y rendis pour voir les sauvages et empêcher, si cela était possible, la vente des liqueurs. Je trouvai que les deux rapports étaient exacts, et j'expliquai aux sauvages que le gouvernement n'écouterait aucune proposition de voyage à Ottawa, à moins que permission leur en fût d'abord donnée, et que, dans ce cas, elle devrait être faite par qui de droit. Comme il me